



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 8 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - PICHON DELOME Marie-Line - BROUSSARD Olivier - PACALON Didier - BROUSSARD Frédéric - GUERIN Alain - VEY Christophe

Absents : CROUZET Éric -

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget annexe assainissement.

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 132 388.94 €

RECETTES : 201 416.78 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 69 027.84 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter 35 817.84 € en section d'investissement et de reporter 33 210.00 € en section de fonctionnement

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 230 506.91 €

RECETTES : 167 399.74 €

RESTE A REALISER (Dépenses): 170 500.00 €

RESTE A REALISER (Recettes) : 171 000.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 63 107.17 € qui sera repris au BP 2019

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 5 393.22 €

RECETTES : 5 393.22 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 0.00 €

RECETTES : 29 501.03 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 29 501.03 € qui sera repris au BP 2019

**FISCALITE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, soit :

- <b>taxe d'habitation</b>	<b>7.15 %</b>
- <b>taxe foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>9.19 %</b>
- <b>taxe foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>65.66 %</b>

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre à 296 062.72 € en section d'investissement et à 208 950.00 € en section de fonctionnement.

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2019 validé à l'unanimité par le conseil municipal s'équilibre en section d'investissement à 34 099.85 € en section d'investissement et à 5 228.82 € en section de fonctionnement.

### **DEVIS AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de M. BROLLES de 574.50 € HT concernant la fourniture et la pose d'une bordure sur la place

### **TRAVAUX SALLE DU BELVEDERE**

Afin de pouvoir comparer les devis de peinture, le conseil municipal souhaite avoir des descriptifs identiques (carrelage pour le soubassement des murs, planches de rives....) et plus de précisions sur la qualité des volets.

De nouveaux devis vont être demandés.

### **DENOMINATIONS RUES**

Le conseil municipal décide d'apporter de nouvelles modifications aux propositions de dénominations de rues faites par les services de la Poste

### **CONVENTION ATEA**

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

### **CONVENTION SERVICE ASSISTANCE RETRAITE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention service assistance retraite avec le CDG

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Frais d'électricité et de communication : Afin de diminuer les frais d'électricité et de communication, le maire va se renseigner sur les tarifs proposés par les différents opérateurs
- Démission conseiller municipal : Le Maire informe le conseil municipal que Daniel PICHON a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal
- Barrières à neige : Les barrières à neige seront enlevées le samedi 23 mars
- UFC QUE CHOISIR : Un membre de l'association UFC QUE CHOISIR propose d'animer une réunion d'information sur la commune. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à sa proposition
- Personnel communal : 5 candidats ont postulé au nouveau poste d'agent technique créé par la commune. Les 2 candidats correspondant au profil demandé ont été reçus par le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.
- Régularisation Route des Béaux à la Côte des Béaux : Cette route n'ayant pas d'existence fiscale, il y a lieu de régulariser la situation. Un tronçon de cette voie, environ 1/8, appartient à la commune de Tence.  
Mme le Maire de Tence ayant approuvé cette régularisation prendra en charge les frais afférents à sa commune.  
Cette régularisation dont les frais de géomètre sont estimés à 5 007.63 € sera réalisée par le Cabinet Chalaye.
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Le maire informe que la CCID s'est réunie dernièrement en présence d'un agent des impôts. Ce dernier a expliqué aux membres de la CCID le rôle et l'intérêt de cette commission pour la commune.